

Écrit par le 15 juin 2026

Canicule : plusieurs communes de Vaucluse ferment leurs écoles



En raison des températures très élevées ce lundi 30 juin, plusieurs communes vaclusiennes, dont Carpentras, Le Thor et Cavillon, sont contraintes de fermer leurs écoles toute la journée. Une mesure qui va s'étendre au mardi 1er juillet et qui pourrait aussi s'étaler sur les jours suivants en fonction des prévisions météorologiques.

Alors que les vacances d'été approchent à grands pas pour les élèves, les Villes de Carpentras, Cavillon et du Thor ont été contraintes de fermer leurs écoles ce lundi 30 juin en raison des prévisions météorologiques affichant des températures supérieures à 40°C en journée et ne descendant pas en

Ecrit par le 15 juin 2026

dessous de 25°C la nuit.

« Nous ne pouvons pas ventiler correctement le matin l'ensemble des salles de classe pour empêcher la température de monter trop fortement pendant la journée, et ce malgré les ventilateurs et les pulvérisateurs présents », explique la municipalité de Carpentras. Le syndicat Force Ouvrière de Vaucluse avait déjà adressé un courrier au Préfet du département il y a quelques jours pour alerter du danger de ces fortes chaleurs pour les enfants et le personnel des établissements scolaires.

[Canicule dans les écoles : le syndicat FO demande au préfet des fermetures de classe pour protéger les élèves](#)

Les écoles de Carpentras (sauf l'école intercommunale des Garrigues qui dispose d'un bâtiment climatisé) et du Thor seront également fermées ce mardi 1er juillet. Pour celles de Cavillon, cela reste à confirmer.

'Alerte Orange Canicule' : la ville d'Avignon active ses mesures de protection des habitants

Ecrit par le 15 juin 2026



Suite au déclenchement du plan 'Alerte Orange Canicule' à compter de ce vendredi 27 juin à midi, la Ville d'Avignon active une série de mesures préventives et d'actions concrètes pour accompagner et protéger l'ensemble de ses habitants, avec une attention particulière portée aux plus fragiles.

« Consciente des risques sanitaires liés aux fortes chaleurs, la Ville d'Avignon a anticipé cet épisode en renforçant son dispositif de prévention. Dès le passage en vigilance jaune, une campagne d'appels téléphoniques a permis de sensibiliser plus de 9 000 seniors inscrits sur le registre communal aux gestes de prévention essentiels », explique la Ville.

Afin de garantir le bien-être de ses citoyens durant cette période intense, la Ville d'Avignon déploie des actions fortes sur l'ensemble de son territoire :

- Des visites à domicile pour les seniors : Sur simple demande auprès de la cellule Solidarité, des agents de la Ville et du CCAS se rendront au domicile des personnes âgées qui en expriment le besoin pour s'assurer de leur état de santé et leur rappeler les bonnes pratiques.
- Des îlots de fraîcheur accessibles à tous : La Ville a recensé et développé de nombreux points de fraîcheur. En plus des 9 aires de jeux d'eau et des kiosques brumisants (Square Agricole Perdiguier, Place Croix des Oiseaux, parvis de la gare centre), la majorité des parcs et jardins resteront ouverts en continu, jour et nuit, pour offrir des espaces de respiration.

Écrit par le 15 juin 2026

- Un réseau de lieux frais et climatisés : Pour permettre à chacun de trouver un refuge contre la chaleur, de nombreux lieux municipaux ouvrent leurs portes : musées (Calvet, Petit Palais), bibliothèques (Ceccano, Renaud-Barrault), mairies annexes, ainsi que le CCAS et plusieurs centres sociaux partenaires. La future Maison de la Tranquillité Publique, dès son ouverture le 5 juillet, viendra compléter ce maillage.
- Une communication renforcée auprès des plus vulnérables : Le système d'alerte téléphonique GEDICOM est activé pour diffuser des messages de prévention et d'information directement aux personnes inscrites sur le registre senior.

La Ville d'Avignon appelle l'ensemble de la population à la plus grande vigilance et à la solidarité, en invitant chacun à prendre des nouvelles régulières de ses proches et de ses voisins les plus isolés. Il est rappelé qu'il est crucial de boire de l'eau régulièrement, de se rafraîchir le corps, de maintenir son logement au frais et d'éviter les efforts physiques aux heures les plus chaudes.

Retrouvez l'ensemble des informations, la carte des points de fraîcheur et les conseils de prévention sur le site avignon.fr

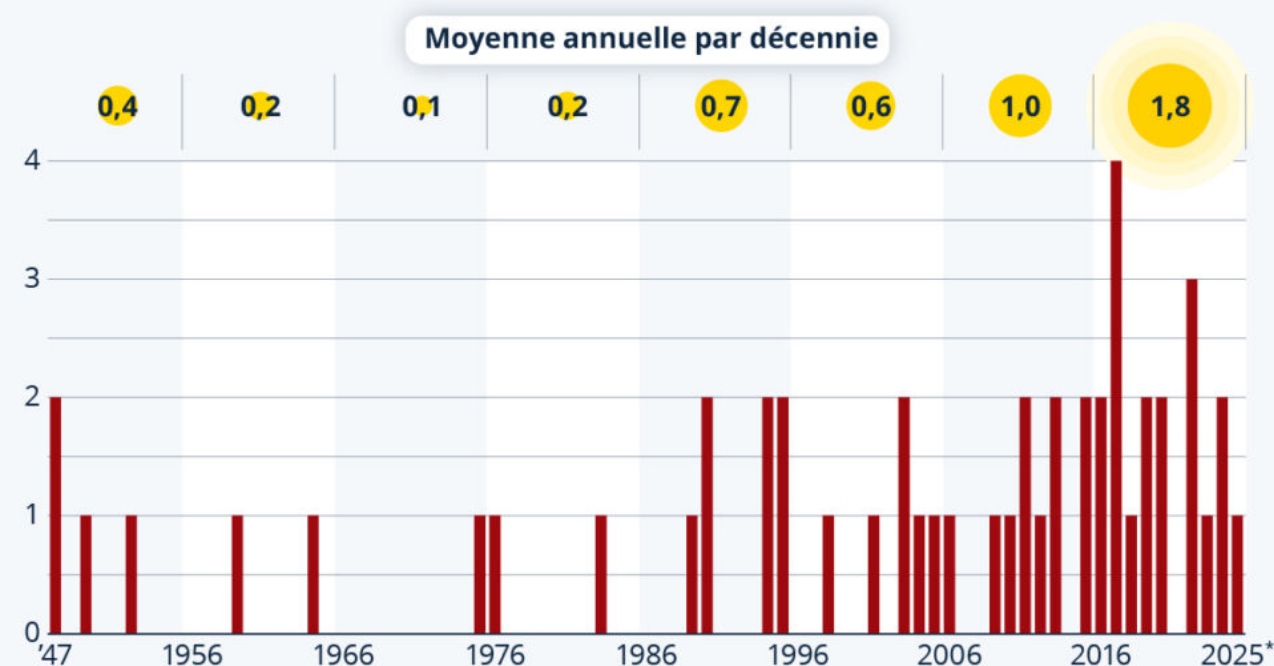
L.G.

Les canicules sont beaucoup plus fréquentes au XXI^e siècle

Ecrit par le 15 juin 2026

Les canicules sont beaucoup plus fréquentes au XXI^e siècle

Nombre annuel de vagues de chaleur recensées à l'échelle nationale par Météo-France depuis 1947



En France métropolitaine ; vague de chaleur : épisode ≥ 3 jours consécutifs où les températures sont nettement plus élevées que les normales (total 1947-2025 = 50)

* En date du 24 juin 2025

Source : Météo-France



statista

La France connaît depuis jeudi 19 juin sa première vague de chaleur de l'été. Il s'agit de la cinquantième vague de chaleur (période d'au moins trois jours consécutifs où les températures sont nettement plus élevées que les normales) recensée à l'échelle nationale par Météo-France depuis 1947. Si elle ne devrait pas être record, elle s'avère « remarquable par son intensité » et « précoce », puisque seules trois autres ont débuté plus tôt dans l'année depuis le début des relevés, selon Météo-France.

Ecrit par le 15 juin 2026

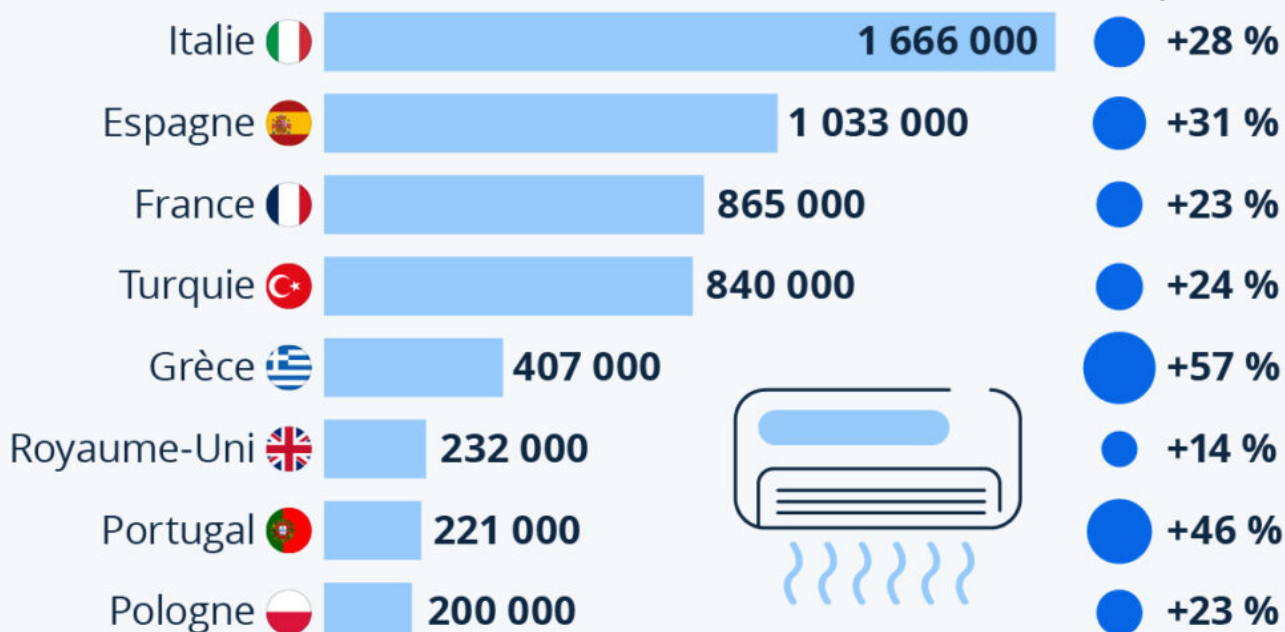
Comme le montrent les données du service météorologique français présentées dans notre infographie, ces épisodes caniculaires sont également de plus en plus fréquents. Ainsi, Météo-France en a dénombré 26 au cours des quinze dernières années (2010 à juin 2025), soit plus que lors des six décennies ayant précédé (24 de 1947 à 2009). Des années 1950 aux années 1970, on recensait en moyenne une vague de chaleur nationale tous les quatre ans, tandis qu'au cours de la décennie écoulée cette moyenne a grimpé à environ deux par an. Le record sur une année a été mesuré en 2017, avec quatre vagues de chaleur enregistrées à l'échelle nationale. La canicule la plus intense jamais recensée en France métropolitaine a quant à elle eu lieu en juin 2019, avec un [record absolu de température](#) de 46,0 °C enregistré à Vérargues, dans l'Hérault.

Écrit par le 15 juin 2026

La climatisation gagne du terrain en Europe

Demande de climatiseurs dans les principaux marchés européens en 2023 et tendance sur quatre ans

Évolution de la demande depuis 2019



Données arrondies au millier près

Source : Japan Refrigeration and Air-Conditioning Industry Association (JRAIA)



statista

La demande de climatiseurs est en forte hausse en Europe

La demande de climatisation est en forte hausse en Europe, portée par le changement climatique et la [multiplication des vagues de chaleur](#). Dans un rapport publié récemment, l'OMS indique que l'Europe se réchauffe deux fois plus vite que la moyenne mondiale, avec des conséquences importantes sur la santé publique. L'organisation a rapporté une augmentation de 30 % des décès liés à la chaleur dans la région

Ecrit par le 15 juin 2026

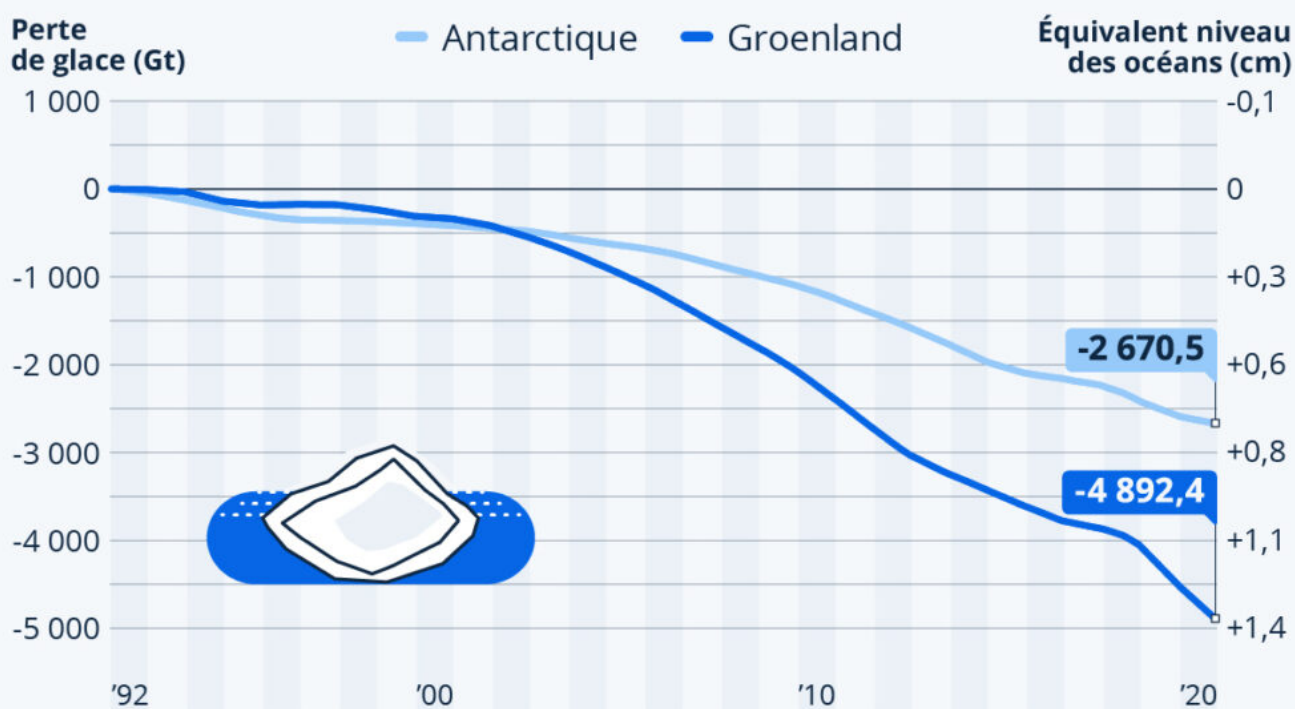
européenne au cours des vingt dernières années. La chaleur intense est un phénomène climatique qui affecte particulièrement les personnes âgées, notamment celles qui vivent seules, un problème auquel est particulièrement confronté l'Europe avec le vieillissement de sa population.

Comme le détaille notre infographie, en 2023, l'Italie et l'Espagne étaient les deux pays où la demande de climatiseurs était la plus forte en Europe, selon les [données](#) de la Japan Refrigeration and Air-Conditioning Industry Association (JRAIA). La demande s'est élevée à près de 1,7 million d'unités en Italie cette année-là, et à un peu plus d'un million d'appareils en Espagne. On trouvait ensuite la France et la Turquie, avec une demande comprise entre 800 000 et 900 000 unités, puis la Grèce : un peu plus de 400 000. Parmi les huit principaux marchés européens en volume, les pays où la demande avait le plus augmenté au cours des quatre dernières années étudiées étaient la Grèce (+56% entre 2019 et 2023), le Portugal (+47%), l'Espagne (+31%) et l'Italie (+28%).

Écrit par le 15 juin 2026

La fonte des calottes glaciaires s'est accentuée depuis 2000

Variation cumulée de la masse des glaciers continentaux polaires mesurée par rapport à l'année de référence 1992



Données basées sur les observations satellitaires de l'ESA et de la NASA

Source : IMBIE



statista

La fonte des calottes glaciaires s'est accentuée depuis 2000

En analysant une carotte de glace extraite au nord-ouest du Groenland, des chercheurs ont récemment fait une découverte (publiée en 2021 dans la revue [PNAS](#)) qui a bousculé les connaissances sur les conditions de [glaciation de la région arctique](#). Cet échantillon de glace, prélevé sur une profondeur de 1400 mètres, a révélé la présence de brindilles et des feuilles parfaitement conservées, suggérant que

Ecrit par le 15 juin 2026

l'immense île arctique s'est retrouvée en grande partie libre de glace pendant quelques millénaires il y a un peu plus de 400 000 ans, sous un climat à peine plus chaud que celui d'aujourd'hui. Il s'agit d'une indication importante pour les scientifiques qui travaillent sur les effets des variations climatiques, ces récents travaux apportant une preuve que le Groenland est en réalité plus sensible au [réchauffement](#) que ce que l'on pensait et que le processus en cours de fonte glaciaire pourrait y être irrémédiable.

D'une superficie de plus de 1,7 millions de km², la calotte glaciaire qui recouvre le Groenland est la deuxième plus grande masse de glace continentale sur Terre après celle de l'[Antarctique](#) (plus de 14 millions de km²). Comme le révèlent les [données](#) les plus récentes publiées par le projet IMBIE (basées sur les observations satellitaires de l'ESA et la NASA) présentées dans notre infographie, la fonte des deux grands glaciers continentaux s'est nettement accélérée à partir du début du XXIème siècle, et c'est le Groenland qui fond le plus vite.

De 1992 à 2002, l'[île arctique](#) a perdu l'équivalent d'environ 500 gigatonnes (Gt) de glace, soit une perte moyenne de 50 Gt par an. Mais ce volume apparaît bien dérisoire en comparaison avec les années suivantes : de 2002 à 2020, le Groenland a en effet vu disparaître environ 4300 Gt de glace supplémentaires, soit une perte moyenne plus de 200 Gt par an. D'après les estimations, la fonte de l'île sur la période 1992-2020 a déjà causé à elle seule une [hausse des océans](#) de plus d'un centimètre (environ +1,4 cm). Entièrement libre de glace, le Groenland pourrait faire monter le niveau des mers jusqu'à 7 mètres au total. Du côté de l'Antarctique, la perte cumulée est pour le moment moins élevée, soit environ 2700 Gt de 1992 à 2020 (correspondant à une hausse des océans de +0,7 cm). Mais une accélération de la fonte glaciaire au cours des deux dernières décennies, bien que moins rapide qu'au Groenland, y est également bien visible.

De Tristan Gaudiaut pour [Statista](#)

Canicule dans les écoles : le syndicat FO demande au préfet des fermetures de classe pour protéger les élèves

Écrit par le 15 juin 2026



[Le syndicat FO \(Force ouvrière\) 84](#) vient d'adresser un courrier au préfet de Vaucluse afin de l'alerter sur les très fortes chaleurs qui touchent les établissements scolaires du département.

Jusqu'à 38° dans certaines classes

« Depuis 10 jours, notre département fait face à une vague de chaleur », rappelle ainsi [la branche SNUDI](#) (Syndicat national unifié des directeurs, instituteurs, professeurs des écoles, psychologues et AESH de l'enseignement du 1^{er} degré public) de FO qui dénonce une situation de canicule « dans des écoles à Orange, à Avignon et au Pontet. Les températures dépassant largement les 30 degrés (jusqu'à 38° dans une école). »

« Malgré nos multiples alertes lors des épisodes caniculaires de 2017 puis de 2019 ainsi qu'en 2022, l'immense majorité des établissements scolaires et des locaux administratifs n'est toujours pas en mesure de garantir aux personnels comme aux élèves des conditions de travail qui préservent leur santé des chaleurs extrêmes, poursuivent les représentants du syndicat vaclusien. Rappelons que l'Institut national de recherche et de sécurité (INRS) considère 'qu'au-delà de 30° pour une activité sédentaire, et 28° pour un travail nécessitant une activité physique, la chaleur peut constituer un risque pour les salariés' et donc à plus forte raison pour les enfants et adolescents scolarisés.

Des fermetures demandées

« Aussi, afin d'assurer leur protection, nous vous demandons de prendre la décision de fermer les établissements scolaires et les locaux administratifs qui ne sont pas équipés de systèmes de climatisation

Ecrit par le 15 juin 2026

à minima l'après-midi tant que les températures dans ces locaux n'ont pas baissé, poursuit FO. Nous avons frôlé des drames dans plusieurs établissements scolaires en raison d'insupportables températures lors des précédentes canicules ; la prudence commande de ne pas courir de risques en fermant les établissements scolaires (à minima l'après-midi) où la santé des personnels et élèves est mise en danger, une décision qui a le mérite de les protéger à coup sûr Il faudra bien entendu prendre enfin des mesures par la suite pour éviter le renouvellement de cette situation. »

Vague de chaleur : avertissement vital pour protéger les animaux



L'association Peta (Pour un traitement éthique des animaux) met en garde contre le fait de laisser un animal dans une voiture en stationnement et partage d'autres conseils susceptibles de sauver des vies.

Les températures grimpent cette semaine, et la France se prépare à subir une grosse vague de chaleur

Ecrit par le 15 juin 2026

qui pose des dangers pour les personnes les plus vulnérables, ainsi que pour les animaux. La canicule présente un risque élevé pour la santé de nos animaux de compagnie, et il est vital de rappeler de ne jamais les laisser dans un véhicule en stationnement :

- **Ne laissez jamais un animal dans une voiture garée par temps chaud**, même pendant une courte durée et avec les fenêtres légèrement ouvertes. [Un chien enfermé dans une voiture en stationnement](#) peut mourir d'un coup de chaleur en quelques minutes, y compris lorsque la voiture n'est pas garée au soleil. Lorsqu'il fait 26 degrés, la température à l'intérieur d'une voiture à l'ombre peut être de 32 degrés, et l'intérieur d'une voiture garée au soleil peut atteindre les 70 degrés.
- **Aidez les animaux piégés dans un véhicule garé**
Si vous apercevez un chien en détresse dans une voiture, relevez le modèle et la couleur du véhicule, ainsi que le numéro de la plaque d'immatriculation et appelez la police, puis essayez de retrouver le propriétaire de la voiture si possible. Assurez-vous que quelqu'un garde un œil sur l'animal pour évaluer l'urgence de la situation.

Si la police n'intervient pas ou n'arrive pas à temps et que la vie du chien semble être en danger imminent, entourez-vous d'un ou plusieurs témoins qui pourront confirmer votre évaluation de la situation, puis entreprenez de libérer l'animal en souffrance du véhicule, transportez-le à l'ombre et attendez l'arrivée de la police.

Tout chien présentant un ou plusieurs symptômes d'un coup de chaleur (agitation, halètement rapide ou pénible, vomissements, état léthargique, manque d'appétit ou de coordination) nécessite des soins urgents. Vous pouvez tenter de le rafraîchir en lui mettant de l'eau à disposition et en lui appliquant une serviette humide et froide sur la tête et la poitrine, ou bien en l'immergeant dans de l'eau tiède (jamais glacée). Ensuite, conduisez rapidement l'animal chez un vétérinaire.

« À la différence des humains, les chiens ne peuvent se refroidir qu'en haletant et en transpirant par leurs coussinets. »

En règle général, quand il fait très chaud, laissez vos chiens à l'intérieur. À la différence des humains, les chiens ne peuvent se refroidir qu'en haletant et en transpirant par leurs coussinets. Les hautes températures peuvent occasionner un coup de chaleur ou des séquelles permanentes et même s'avérer fatales.

- **Fournissez de l'eau et de l'ombre.** Si les animaux doivent être laissés à l'extérieur, il faut leur donner de l'eau à profusion et suffisamment d'ombre, tout en tenant compte du

Ecrit par le 15 juin 2026

déplacement du soleil. Même de courtes durées d'exposition directe au soleil sont susceptibles d'entraîner des conséquences graves pour leur santé.

- **Marchez, ne courez pas.** Lorsque qu'il fait très chaud et humide, ne faites jamais faire d'exercice à votre chien en le faisant courir à côté de votre vélo ou en [l'emmenant courir avec vous](#). Voulant vous faire plaisir, le chien s'écroulera avant d'abandonner, et il sera alors peut-être déjà trop tard pour le sauver.
- **Prenez garde aux sols exposés au soleil.** Quand il fait chaud, le goudron peut chauffer jusqu'à atteindre entre 55 et 80 degrés, ce qui suffit à gravement brûler les pattes d'un animal. Touchez le sol avant de promener votre animal - s'il est trop chaud au contact pour votre main, il est trop chaud pour les coussinets de votre chien. Privilégiez l'herbe et évitez si possible les sols chauds, ou attendez qu'ils rafraichissent pour promener votre compagnon. Planifiez si possible les ballades tôt le matin ou en fin de soirée.

Les animaux sauvages peuvent également souffrir de la chaleur :

- **Fournissez aux oiseaux de l'eau fraîche.** Vous pouvez disposer des plats peu profonds sur les rebords de fenêtres, les balcons et les terrasses ainsi que dans les jardins. Si possible, placez les récipients à l'ombre pour garder l'eau plus fraîche. Nettoyez les récipients avec de l'eau et un peu de vinaigre (n'utilisez pas de savon, car les restes de savon peuvent retirer aux oiseaux les huiles naturelles présentes sur leurs plumes).

L.G.

Plus d'informations [sur le site de PETA](#).

Travail par fortes chaleurs : obligations de l'employeur et droits des salariés

Ecrit par le 15 juin 2026



En période de fortes chaleurs, les risques pour la santé des salariés sont réels : déshydratation, vertiges, malaises, voire coups de chaleur. Face à ces dangers, les employeurs ont l'obligation de prévenir, adapter et protéger. Quels sont leurs devoirs concrets, leurs nouvelles obligations ? Le salarié peut-il exercer son droit de retrait ? Le télétravail est-il une solution ? Le point avec [Axel Wantz](#), juriste aux [Editions Tissot](#), spécialistes du droit du travail.

Quand l'employeur doit-il agir ?

1. En amont

L'employeur doit assurer la sécurité et protéger la santé de ses salariés, conformément à son obligation de sécurité. Et pour cela, identifier les risques et lister les mesures et actions nécessaires qu'il faudra mettre en œuvre lorsque les températures s'élèvent.

Il s'agit, de façon générale, de :

- mettre à disposition des salariés de l'eau potable et fraîche ;
- s'assurer que l'air soit renouvelé et ventilé dans les locaux fermés pour éviter les élévations exagérées de température ;
- rappeler à tous les signes et symptômes des coups de chaleurs (maux de tête, fatigue, peau sèche et chaude, etc.).

2. Lorsque survient un épisode de chaleur intense

Ecrit par le 15 juin 2026

Un décret* qui entre en vigueur le 1er juillet définit précisément l'épisode de chaleur intense. Il s'agit de l'atteinte d'un des trois seuils fixés par Météo France : jaune (pic de chaleur), orange (canicule) ou rouge (canicule extrême).

Il impose de nouvelles obligations à l'employeur, qui doit, si nécessaire :

- adapter les horaires de travail (par exemple en commençant plus tôt le matin) ;
- prévoir des pauses supplémentaires ou suspendre les tâches pénibles aux heures les plus chaudes, mieux ajuster les périodes de repos ;
- aménager les postes de travail avec des dispositifs filtrants ou occultants, de la ventilation ou de la brumisation ;
- augmenter la mise à disposition d'eau potable fraîche pour les salariés ;
- fournir des équipements adaptés (vêtements respirants ou rafraîchissants, couvre-chefs, lunettes...) ;
- informer les salariés sur la conduite à tenir en cas de forte chaleur, accorder une attention particulière aux travailleurs vulnérables, comme les femmes enceintes.

Si les précautions prises sont insuffisantes pour garantir la santé et la sécurité des salariés, l'activité peut être suspendue et l'employeur peut recourir au dispositif d'activité partielle, de récupération des heures perdues ou, dans le secteur du BTP, du 'chômage intempéries' en cas de vigilance orange ou rouge.

Le salarié peut-il exercer son droit de retrait et quitter son poste de travail ?

Oui, s'il dispose d'un motif raisonnable de penser que sa situation de travail présente un danger grave et imminent pour sa vie ou sa santé. Il doit alors alerter l'employeur de la situation, avant ou au moment où il décide de quitter son poste et s'assurer que sa décision ne crée pas, pour toute autre personne à proximité, une nouvelle situation de danger grave et imminent. Dans ce cas, l'employeur doit maintenir sa rémunération et ne peut pas exiger qu'il reprenne son activité tant que la situation de danger n'est pas écarté.

Le télétravail peut-il représenter une solution ?

Oui. Privilégier le télétravail lorsque cela est possible permet, par exemple, au salarié de ne pas être exposé à la chaleur pendant son temps de trajet en transports en commun ou à vélo. L'employeur et le salarié peuvent à tout moment convenir de recourir au télétravail d'un commun accord, et celui qui est habituellement en télétravail peut également demander à revenir dans l'entreprise 'climatisée'.

L.G.

*Décret n° 2025-482 du 27 mai 2025 relatif à la protection des travailleurs contre les risques liés à la chaleur

Écrit par le 15 juin 2026

Bollène : une aire de jets d'eau inaugurée pour faire face à la chaleur estivale



Le 13 août 2024, le maire de Bollène, [Anthony Zilio](#) a inauguré en compagnie de [Laëtitia Arnaud](#), adjointe déléguée à l'enfance et à la jeunesse, une nouvelle aire de jets d'eau au sein du centre de loisir Saint Ferréol. Ce nouvel espace est donc désormais ouvert pour la fin de la période des vacances scolaires et il le sera tout au long de l'année tous les mercredis dès la rentrée scolaire de septembre.

Ecrit par le 15 juin 2026



Crédit Photo : M.Petitimberty

Pensée pour les enfants, ce nouveau lieu ludique et rafraichissant aura pour objectif de faire face à la chaleur croissante qui sévit sur le département du Vaucluse. Il devrait ravir les enfants de tous âges puisqu'il est équipé d'un palmier central, de brumisateurs, d'une cascade d'eau, de cerceaux et de canon à eau.. le tout dans un espace totalement sécurisé et fermé pour la tranquillité des parents.

Écrit par le 15 juin 2026



Crédit Photo : M.Petitimberty

Vaucluse : le préfet désactive l'alerte canicule

Ecrit par le 15 juin 2026



Après un épisode caniculaire en vigilance orange avec des températures avoisinant les 39°C le week-end dernier, le Vaucluse repasse en vigilance jaune. Ainsi, la préfecture désactive dès aujourd'hui — le mardi 13 août — l'alerte canicule, qui est activé lorsque les indices bio-météorologiques dépassent les seuils établis de 36°C le jour et 21°C la nuit durant 72h consécutives.

La chaleur étant toujours bien présente, il faut tout de même garder quelques précautions comme demander des nouvelles de ses proches, notamment les plus fragiles, s'hydrater avant de ressentir la soif, rester au frais, se mouiller le corps régulièrement, éviter les activités trop intensives, manger frais et équilibré, ou encore éviter l'alcool.

Un week-end en alerte canicule pour le Vaucluse

Ecrit par le 15 juin 2026



Météo-France a placé le département de Vaucluse en vigilance orange canicule à compter de ce vendredi 9 août à 12h, mais aussi ses départements voisins les Bouches-du-Rhône et le Gard. Les températures pourront atteindre 39°C et resteront élevées durant plusieurs jours. De ce fait, certains massifs forestiers du département sont interdits d'accès.

La préfecture de Vaucluse a décidé d'activer le niveau 'alerte canicule' contenu au sein des dispositions spécifiques ORSEC « Gestion sanitaire des vagues de chaleur » adoptées le 26 mai 2023. Ce niveau est activé lorsque les indices bio-météorologiques dépassent les seuils établis de 36°C le jour et 21°C la nuit durant 72h consécutives. L'ensemble des acteurs sont donc mobilisés et vont coordonner leurs actions respectives en vue de protéger la population des effets de la chaleur.

La préfecture rappelle que personne n'est à l'abri des risques que peuvent engendrer ces fortes chaleurs, même si les personnes fragiles comme les jeunes enfants, les femmes enceintes, les personnes âgées, les personnes sans abri, et bien d'autres requièrent une vigilance particulière.

Ecrit par le 15 juin 2026

N'attendez pas les premiers effets des fortes chaleurs.



MAUX DE TÊTE



CRAMPES



NAUSÉES

Protégez-vous



RESTEZ AU FRAIS



BUVEZ DE L'EAU

**EN CAS DE MALAISE,
APPELEZ LE 15**

Pour plus d'informations :
0 800 06 66 66 (appel gratuit)
meteo.fr • #canicule

Écrit par le 15 juin 2026



Pendant les fortes chaleurs

Protégez-vous



RESTEZ AU FRAIS



BUVEZ DE L'EAU



Évitez l'alcool



Mangez en quantité suffisante



Fermez les volets et fenêtres le jour, aérez la nuit



Mouillez-vous le corps



Donnez et prenez des nouvelles de vos proches



Préférez des activités sans efforts

EN CAS DE MALAISE, APPELEZ LE 15

Pour plus d'informations :
0 800 06 66 66 (appel gratuit)
meteo.fr • #canicule

0706 500 024 - 84481

Ecrit par le 15 juin 2026

La préfecture de Vaucluse rappelle également que les risques de noyades sont accrus lors des épisodes de chaleur. Quelques précautions sont à prendre

Écrit par le 15 juin 2026



~ Baignades ~

ATTENTION AUX NOYADES DES ENFANTS ! VOUS TENEZ À EUX, NE LES QUITTEZ PAS DES YEUX !

Aucun dispositif de sécurité ne remplace votre vigilance, même dans des lieux de baignade surveillée.



LE SAVIEZ-VOUS ?

Chaque été, les noyades accidentelles provoquent environ 50 décès chez les enfants de moins de 13 ans. Un manque de surveillance est relevé dans 1 noyade sur 2.

VOUS TENEZ À VOTRE ENFANT A « BU LA TASSE » : LES SIGNES D'ALERTE D'UNE NOYADE



NUMEROS D'APPEL D'URGENCE :

15 - 18 - 112

Pour plus d'informations

<https://solidarites-sante.gouv.fr/baignades>
www.sports.gouv.fr/preventiondesnoyades

EN PARTENARIAT AVEC



GRUPE FRANCOPHONE
DE RÉANIMATION
ET URGENCES
PÉDIATRIQUES



SOCIÉTÉ FRANÇAISE
DE MÉDECINE
D'URGENCE

Ecrit par le 15 juin 2026

~ Baignades ~

ATTENTION EN CAS DE FORTES CHALEURS !

5 RAPPELS POUR ÉVITER LES NOYADES

Je privilégie les zones de baignade surveillée

Je ne me baigne pas dans les zones interdites à la baignade

Je me mouille la tête, la nuque et le ventre en rentrant PROGRESSIVEMENT dans l'eau

Avant la baignade, j'évite de m'exposer excessivement au soleil

Je ne consomme pas d'alcool avant la baignade

ATTENTION AU CHOC THERMIQUE !

Soyez vigilant lorsque la différence de température entre l'eau et l'air est importante

Pourquoi ?
Vous risquez un choc thermique : vous pouvez perdre connaissance et vous noyer.

Quels sont les signes d'alerte ?
Crampes, frissons, troubles visuels ou auditifs, maux de tête, démangeaisons, sensation de malaise ou de fatigue intense.

Comment réagir en cas de choc thermique ?

1. Faites des gestes de la main et demandez de l'aide.
2. Sortez de l'eau rapidement et réchauffez-vous.
3. Si les signes ne disparaissent pas rapidement, appelez les secours.

NUMEROS D'APPEL D'URGENCE :
15 - 18 - 112

Pour plus d'informations

<https://solidarites-sante.gouv.fr/baignades>
www.sports.gouv.fr/preventiondesnoyades

Un risque d'incendie élevé

En raisons de ces températures élevées, certains massifs du Vaucluse sont interdits d'accès et de

Écrit par le 15 juin 2026

circulation ce vendredi 9 août. Une mesure qui devrait être prolongée sur plusieurs jours.

Ainsi, les massifs de la vallée du Rhône, du petit Luberon et des monts de Vaucluse sont interdits sauf les sites bénéficiant d'une dérogation, les groupes accompagnés par un professionnel ayant suivi un parcours de formation spécifique, la réalisation de travaux (seulement autorisés le matin de 5h à 13h).

Si les autres massifs forestiers sont accessibles, la préfecture de Vaucluse fait appel à votre prudence. Il est interdit d'y fumer, d'y allumer un feu, de circuler ou stationner sur les pistes réservées aux secours. En cas d'incendie, il faut contacter le 18 ou le 112 en précisant sa localisation et en s'éloignant de la zone d'incendie.